

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2022

Délibération n°2022/156

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 44 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARD Christian
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme ZABOROWSKI Dorothée
BEAUREPAIRE	M. PAQUE Yannick, Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, M. FLAMANT Yann, M. SOLMAZ Kénan
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mme ALBUS Delphine, M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	M. PIVOTSKY Pierre
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	M. MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. PEY René, Mme BONNET Josette, Mme HAINAUD Marie-Christine, Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, Mme RABIER Christine, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, Mme GIRAUD Dominique, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à M. SOLMAZ Kénan, M. DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine, Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à M. MONDANGE André, M. IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD, M. ILTIS Laurent pouvoir à M. DURIEUX Jean Luc, M. DURANTON Robert pouvoir à M. PEY René, M. ROUSVOAL Marc pouvoir à Mme HAINAUD Marie-Christine, M. BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette, Mme MOREL Nathalie pouvoir à M. TEIL Laurent, M. MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine, Mme LIBERO Marie-France pouvoir à Mme CHOUCHANE Aïda, M. REY Jean-Marc pouvoir à M. MERLIN Denis,

EXCUSES : M. DOLPHIN Jean-Michel, Mme GRANGEOT Christelle, M. ANDRE Sébastien, M. GIRARD Gabriel, M. MANIN Gilbert, Mme OGIER Karelle, M. BATARAY Zerrin, M. CHAMBON Denis, M. DESSEIGNET Frédéric, M. SATRE Luc, M. MONDANGE André,

Mme TYRODE Elisabeth a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Economie de proximité – Convention de partenariat avec Commerce et Savoir-faire 2022

Monsieur le Vice-Président délégué au commerce de proximité expose que le partenariat avec l'association intercommunale Commerce et Savoir-Faire se matérialise par la signature d'une convention annuelle qui s'articule autour de :

- la création d'évènements fédérateurs au bénéfice de l'Economie de Proximité proposée par l'association ;
- des journées d'appui à la mise en place de dynamiques commerciales auprès des Communes ou Unions communales des commerçants proposées par l'association.

Par délibération en date du 26 juillet 2021, le Conseil communautaire a approuvé un montant de subvention de 15 000 € détaillée dans une convention (9 000 € pour le fonctionnement de l'association et 6 000 € pour la réalisation des actions).

Au final, la participation d'EBER s'est élevée à 10 602,18 € du fait de l'annulation d'évènements : salon Commerce et Savoir-Faire et Fête du fruit rouge 2021.

Outre le fonctionnement de l'association pour 9 000 € (poste + jours d'ingénierie), la subvention d'EBER (1 602,18 €) a permis de réaliser les actions suivantes : Restau'Tour, Calendrier 2022, Quinzaine commerciale.

Pour l'année 2022, l'Association Commerce et Savoir Faire propose :

Fonctionnement :

- Accompagnement des communes ou regroupements d'entreprises à vocation commerciale ou artisanale en vue de la structuration d'évènements ou de réseaux à rayonnement communal – dit jours d'ingénierie : 2 763 € (80%) soit 12 demi-journées sur place visant à intervenir pour l'année 2022 sur un nombre de communes compris entre 4 et 10.
- Réalisation du programme d'actions 2022 (63% du temps de travail de l'animatrice) : 6 129,38 € (50%).

Evènements :

- Salon Commerce et Savoir-Faire – mars 2022
Dont la subvention porte sur 50% de la dépense subventionnable avec un plafonnement de la subvention EBER à 3 000 €.
- Speed-Meeting – avril 2022
Dont la subvention porte sur 50% de la dépense subventionnable avec un plafonnement de la subvention EBER à 175 €.
- Fête du fruit rouge – mai 2022
Dont la subvention porte sur 50% de la dépense subventionnable avec un plafonnement de la subvention EBER à 5 000 €.
- Festival du cinéma Beaurepaire – soirée clients,
Dont la subvention porte sur 50% de la dépense subventionnable avec un plafonnement de la subvention EBER à 600 €.
- Restau'Tour - semaine du goût,
Dont la subvention porte sur 50% de la dépense subventionnable avec un plafonnement de la subvention EBER à 750 €.
- Quinzaine commerciale – décembre 2022,
Dont la subvention porte sur 50% de la dépense subventionnable avec un plafonnement de la subvention EBER à 225 €.
- Calendrier des adhérents – décembre 2022,
Dont la subvention porte sur 50% de la dépense subventionnable avec un plafonnement de la subvention EBER à 1 250 €.

Le Conseil communautaire est appelé à :

- Approuver la subvention d'un montant maximal de 19 892,38 €,
- Approuver le projet de convention pour l'année 2022,
- Autoriser Madame la Présidente à signer la convention,

Le Conseil communautaire,

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération n°2021-146 du 26 juillet 2021,

Considérant les projets de l'association Commerce et Savoir-Faire,

Considérant le projet de convention, ci-joint,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association Commerce et Savoir-Faire d'un montant maximal de 19 892,38 €,

APPROUVE le projet de convention pour l'année 2022,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable du Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD